

DAJI/2024/Décision/Adhésion/01

Décision portant adhésion à la Charte d'engagement LGBT+ de l'Enseignement Supérieur de l'Autre Cercle

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu la signature par Aix-Marseille Université de la Charte d'engagement LGBT+ portée par l'association l'Autre Cercle, en date du 2 octobre 2024,

Considérant la volonté de l'établissement de conforter son engagement dans la promotion de l'inclusion des personnes LGBT+ (Lesbienne, Gay, Bi, Trans) dans le milieu professionnel et étudiant, ainsi que d'intégrer les thématiques LGBT+ dans sa politique de ressources humaines,

DÉCIDE

Article 1 :

Aix-Marseille Université adhère à la Charte d'engagement LGBT+ de l'Enseignement Supérieur de l'Autre Cercle visant à promouvoir la diversité et à prévenir les discriminations à l'encontre des personnes LGBT+ dans le milieu professionnel.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation d'un montant de 2000€ au total, pour une durée de 3 ans.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 3 octobre 2024

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publié le :

07 OCT. 2024

Transmis au Recteur le :

07 OCT. 2024